



Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260911-DCRG2026457-AU

SLO

## ■ Décision SGA-DEC-2026-457

Conclusion d'un avenant n°1 au marché de maintenance des installations CVC dans les bâtiments communaux – Lot n°3 : Chaudières et chauffe-eau gaz dans les logements communaux

### Direction des finances et commande publique Marchés publics

#### Le maire de Creil,

#### ■ Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1-4° et R2194-6 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le marché public n°2023-008-03 conclu avec ENGIE HOME SERVICES relatif au marché de maintenance des installations de CVC dans les bâtiments communaux – Lot n°3 : Chaudières et chauffe-eau gaz dans les logements communaux ;

#### ■ Considérant :

La demande de la société ENGIE HOME SERVICES ;

La modification statutaire de la société ENGIE HOME SERVICES ;

La nécessité d'acter :

- Le changement de dénomination de la société cotraitante ENGIE HOME SERVICES par SVELYS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- Le changement de SIRET, d'adresse et les coordonnées bancaires de ladite société ;

Qu'il convient de conclure un avenant n°1 audit contrat afin de prendre en compte ces modifications ;

#### ■ Décide :

**Article 1 :** De conclure un avenant n°1 au marché public relatif à la maintenance des installations de CVC dans les bâtiments communaux – Lot n°3 : Chaudières et chauffe-eau gaz dans les logements communaux avec l'entreprise ENGIE HOME SERVICES domicilié 1, rue de la justice – ZAC de Montjoie – 92 210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la nouvelle dénomination du titulaire SVELYS domicilié dorénavant au 9-11, Allée de l'Arche 92400 COURBEVOIE. Ladite société est immatriculée sous le numéro de SIRET 301 340 584 07439. Les nouvelles coordonnées bancaires sont annexées audit avenant.

Cet avenant n'emporte aucune incidence financière.

**Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260911-DCRG2026457-AU

SLOW

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.



A Creil, le **11 SEP. 2026**

Omar YAQOOB

  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) :  
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

**11 SEP. 2026**

**11 SEP. 2026**